

## Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2004 - Demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Le programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2004 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 307 K€.

Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolution en fonction des résultats de contrôles réglementaires ou d'accidents survenant en cours d'année. Il peut également être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes.

Ainsi, le programme proposé pour l'ensemble des services est le suivant :

### **Budget principal**

Comptes 21.020.2158.511, 21.020.2182.511 et 21.020.2188.511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2004 sont de **900 K€** se répartissant de la façon suivante :

\* Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Véhicules à acquérir	Estimation
Deux roues à moteur	4	23 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	21	386 K€
Véhicules poids lourds	2	125 K€
Véhicules spécifiques	2	160 K€
Sous total		694 K€

\* Renouvellement de matériels (et outillages)

Budget prévu pour le remplacement des petits matériels suivant leur état de vétusté :

Secteur Espaces Verts	50 K€
Secteur Voirie	50 K€
Autres secteurs d'activité	50 K€
Sous total :	----- 150 K€

\* Grosses réparations et renouvellement de gros outillage

Parc Auto	56 K€
-----------	-------

**Budgets annexes***Service des Eaux*

Compte 21.2182.512 budget 02 code service 30700

- 1 véhicule léger	14 K€
- divers matériels	16 K€
<b>TOTAL</b>	<b>30 K€</b>

*Service Assainissement*

Comptes 21.2182.513 budget 03 code service 30800

- bennes et divers matériels de transport	30 K€
<b>TOTAL</b>	<b>30 K€</b>

*Service de Soins A Domicile pour Personnes Agées*

Compte 21.2182.519 budget 05 code service 50000

- 2 véhicules légers	24 K€
<b>TOTAL</b>	<b>24 K€</b>

*Service des Forêts*

Comptes 21.2158.514 et 21.2182.514 budget 06 code service 34000

- 1 véhicule	20 K€
- divers matériels	3 K€
<b>TOTAL</b>	<b>23 K€</b>

*Déchets Urbains*

Compte 21.2154.95022 et 21.2182.95022 budget 07 code service 32000

- 2 véhicules poids lourds de collecte	290 K€
- 1 véhicule léger	10 K€
<b>TOTAL</b>	<b>300 K€</b>

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de véhicules propres susceptibles de bénéficier de subventions, notamment de la part de l'ADEME.

D'autre part, la Ville organisera avec un commissaire priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (2 roues, berlines, fourgonnettes, fourgons, véhicules PL et spécifiques, matériels espaces verts et travaux publics et divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers proposé ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultations, le (ou les) avenant(s), ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2004, ainsi qu'à encaisser le montant des ventes et reprises de véhicules et engins,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus l'utilité,
- solliciter de l'ADEME ou autres organismes les subventions pour l'acquisition de véhicules propres ainsi que pour les éventuelles formations associées et autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

Les recettes des ventes de véhicules et matériels réformés seront inscrites au budget de l'exercice courant sur l'imputation 70.020.7088.32000.

Les subventions pour formation seront encaissées par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 74.020.74718.20400 et réaffectées en dépenses sur l'imputation 011.020.6184.20400.

Les subventions pour les véhicules et matériels divers seront inscrites dès réception des notifications attributives en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 13.020.1311.511.32000 pour le budget principal, avec réaffectation en dépenses sur l'imputation 21.020.2182.511.32000, et en recettes avec réaffectation en dépenses sur les imputations suivantes pour les budgets annexes :

#### **Service des Eaux**

en recettes : 13.13118.512 budget 02 CS 30700

en dépenses : 21.2182.512 budget 02 CS 30700

#### **Service Assainissement**

en recettes : 13.13118.513 budget 03 CS 30800

en dépenses : 21.2182.513 budget 03 CS 30800

#### **Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

en recettes : 13.1311.519 budget 05 CS 50000

en dépenses : 21.2182.519 budget 05 CS 50000

#### **Service des Forêts**

en recettes : 13.1311.514 budget 06 CS 34000

en dépenses : 21.2182.514 budget 06 CS 34000

#### **Déchets Urbains**

en recettes : 13.1311.95022 budget 07 CS 32000

en dépenses : 21.2182.95022 budget 07 CS 32000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission du Budget et de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 9 avril 2004*